



DROIT PÉNAL NOTION DE BASE - RÉDACTION DE PROCÈS VERBAUX

Application aux domaines vétérinaire et phytosanitaire.

FOAD

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Compte tenu des différences existantes entre les deux domaines, il est important pour les agents de contrôle de savoir s'ils mènent une action de police administrative ou de police judiciaire et, le cas échéant, de rédiger correctement un procès verbal de constatation.

OBJECTIFS :

Connaître l'organisation de la justice pénale et les règles de police judiciaire. Savoir rédiger un PV de constatation d'infractions et le transmettre à la bonne juridiction.

PUBLIC CONCERNE :

Agents en DD(CS)PP et SRAL ayant à rédiger des procès verbaux.

CONTENU PROPOSE :

Organisations des juridictions pénales, la procédure pénale, la compétence judiciaire des agents dans le domaine vétérinaire ou le domaine phytosanitaire, les infractions, la rédaction des procès verbaux avec des exercices pratiques.

TUTEUR :

Conseiller juridique inter-régional

DATES :

Toute l'année

DUREE :

2 jours

LIEU :

Sur le lieu de travail de l'agent

CHEF DE PRODUIT : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Pascal RIPAULT
Régine GADOUD-VERNASSIER

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

DROIT DE PARTICIPATION :

Tarif sur demande
Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAAF, des DDT(M), DD(CS)PP.

CODE EPICEA :

176898

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Cours sur plate-forme de formation à distance, accompagné d'un tuteur :

- ressources pédagogiques avec iconographie (illustrations originales, photos et vidéos) pour la formation des agents sur des connaissances théoriques et pratiques,
- questionnaire d'auto-évaluation.